



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 18 février 2005

EVALUATION-NOTATION DES IATOSS : DU NOUVEAU

L'évaluation des IATOSS prévue par le décret d'avril 2002 doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2005 suite à un arrêté de fin novembre 2004. Aussi, le SNPDEN a dénoncé un calendrier traduisant une évidente précipitation, une improvisation totalement opposée à la nature et à la philosophie de ce décret.

Soucieux de ne pas pénaliser les personnels IATOSS qui doivent pouvoir bénéficier d'une notation en 2005, le SNPDEN a proposé de dissocier pour cette année évaluation et notation.

Il semble avoir été totalement entendu par Dominique Antoine, directeur de la DPMA qui propose, selon une dépêche de l'AEF, « *pour l'ensemble des personnels IATOSS de l'éducation nationale* » de « *déconnecter l'évaluation de la notation* », autrement dit, pour 2005, « *la notation ne prendra pas en compte l'évaluation des agents* ».

La liaison permanente et la similitude d'analyse entre A&I et le SNPDEN sur cette question a donc permis d'obtenir une position réaliste de la DPMA dans l'intérêt des personnels.

Il convient d'arrêter maintenant les modes de notation des personnels. Une réunion est prévue à la DPMA avec les fédérations syndicales dès la semaine prochaine. Elle devra se pencher sur cette question. Il est donc urgent, dans l'attente, de ne pas se précipiter.